



## Fermeture des régies d'avances Réunion du 15 avril 2015

La mise en œuvre des nouveaux outils financiers par le déploiement de DIVA 2.0 ainsi que la mise en place de cartes achats de proximité mettent fin aux régies d'avances dans les services métropolitains de la DGAC. La cible au 01/01/16 est de 20 régies et 13 régisseurs.  
**Ce qui entraîne 25 agents à trouver un point de chute lors des CAP à venir.**

Un dispositif d'accompagnement des régisseurs se met en place à savoir :

- accompagnement individuel par le conseiller mobilité carrière (CMC),
- priorité en CAP pour les mutations,
- application de la prime de redéploiement (PRC) et allocation d'aide à la mobilité du conjoint,
- maintien de l'indemnitaire liée à la responsabilité de régisseur ainsi que la NBI,
- absence de mobilité géographique.

L'administration nous a présenté le texte de la PRC permettant de couvrir le plus largement possible l'ensemble des régisseurs. Ce projet d'arrêté sera soumis à l'aval du CT/DGAC le 7 mai prochain.

**FORCE OUVRIERE** à demandé que les personnels soient informés au plus vite des fermetures et soient reçus par les CMC et leur hiérarchie afin de pouvoir trouver sans tarder des solutions.

L'administration s'est engagée, à titre transitoire, avec l'accord de l'agent comptable, à compléter les missions des régisseurs par d'autres travaux, afin de leur permettre une activité suffisante.

Les régisseurs ayant déjà été mutés pourront bénéficier des mêmes garanties avec effet rétroactif à la date de leur mutation.

Le Secrétariat Général réunira l'ensemble des régisseurs vers la mi-mai pour une large information et répondre à toute interrogation des personnels.

Une prochaine réunion pour un point d'étape avec l'ensemble des organisations syndicales est prévue en septembre.

**FORCE OUVRIERE** veillera aux respects des engagements de l'administration et se tient à votre disposition pour tout complément d'information.